



## Droit de regard sur travaux ou pas

Par **Fireblade**, le **15/09/2016** à **09:16**

Bonjour,

Je suis séparée depuis deux ans mais pas divorcée faute de moyens, d'avec mon mari. Nous avons une maison en commun, à parts égales, mais celui ci ne veut pas la vendre et il n'est pas en mesure de me racheter ma part sur ce bien.

Donc, dans un premier temps, que puis-je faire ? de plus celui-ci vit avec une autre femme et compte faire des travaux dans notre maison pour pouvoir accueillir les enfants de celle ci. Je voulais savoir s'il en a le droit sans mon consentement et doit-il me tenir informé de ces projets car, je précise de nouveau, que je suis et reste engagée dans cette maison, il ne veut faire aucun papiers pour me désengager donc, en cas de problème de paiement, je reste autant redevable que lui alors que je ne profite plus de ce bien.

Merci pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **15/09/2016** à **11:20**

Bonjour,

et vous avez raison ! mariée donc solidaire ! en plus vous êtes partie prenante financièrement et foncièrement dans cette maison !? il peut faire ce qu'il veut dans cette maison sans demander l'autorisation à sa femme ! il est chez lui ! Au pire faites constater la présence de cette femme ?! Mais bon... vous êtes partie depuis 2 ans ! Je crois que l'aide d'un avocat va devenir urgent !

Par **Tisuisse**, le **15/09/2016** à **13:39**

Bonjour,

J'ajouterai aux propos précédent que rien ne s'oppose à ce que vous demandiez au Tribunal de grande Instance, la vente forcée de cette maison et de mettre fin à votre indivision d'avec votre mari (et non votre e-mari, vous n'êtes pas divorcés). Votre mari devra donc soit racheter votre part soit déménager. Vous pourrez aussi demander à ce même tribunal, le versement, par votre mai, d'un demi-loyer depuis votre départ, correspondant à votre part de propriété dans cette maison, pour l'occupation, à 100 % des lieux par votre mari.